

L'information pour le développement agricole et rural des pays ACP : nouveaux acteurs, nouveaux médias et thèmes prioritaires

Rapport de synthèse du séminaire du CTA

Paris, Juin 2000



L'information pour le développement agricole et rural des pays ACP : nouveaux acteurs, nouveaux médias et thèmes prioritaires

Rapport de synthèse du séminaire du CTA

Paris, Juin 2000

Centre technique de coopération agricole et rurale

Le Centre technique de coopération agricole et rurale ACP–UE (CTA) a été fondé en 1983 dans le cadre de la Convention de Lomé entre les Etats du groupe ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et les Etats membres de l'Union européenne.

Le CTA a pour mission de créer et de procurer des services favorisant l'accès des pays ACP à l'information pour le développement agricole et rural, et de renforcer les capacités de ces pays à produire, acquérir, échanger et exploiter l'information dans ce domaine. Les programmes du CTA sont articulés autour de trois axes principaux: renforcer les centres d'information des pays ACP, encourager les échanges entre les partenaires du Centre, et fournir des informations sur demande.

PO Box 380, 6700 AJ Wageningen, Pays-Bas

Table des matières

Les Grandes Evolutions	5
Un Nouvel Environnement	5
Quatre grandes mutations	5
Mondialisation et risques de marginalisation, de nouvelles donnees	5
La nécessité d'une meilleure régulation	6
Le nouvel accord de partenariat ACP-UE : objectifs et priorités	6
Le CTA, un mandat renouvelé et élargi	7
Nouvelles stratégies de développement et de communication	8
Aider les acteurs à s'adapter aux nouvelles donnees de l'environnement	8
Des réformes institutionnelles et politiques tardives, souvent provoquées par la pression extérieure	8
Des politiques et des stratégies de développement rural à redéfinir	9
Les acteurs : une définition complexe	10
De nouveaux rôles	10
De nouveaux besoins d'information	11
Une croissance des informations disponibles, mais une faible production par le Sud	11
Se préparer davantage à l'introduction des nouvelles technologies	12
Réseaux et partenariat, une conception renouvelée, une gestion décentralisée	12
Quelques principes de base	13
Typologies : Les Acteurs et leurs Besoins ; Les Outils de Communication	14
Typologie des Acteurs et de leurs Besoins d'Information	14
Les producteurs	14
Les prestataires de services	15
Le secteur privé, les commerçants	16
Les décideurs	17
Typologie des Médias et de leurs Usages	19
Les médias traditionnels	19
Les supports écrits	20
Les médias communautaires	20
Les médias audiovisuels : radio, TV	21
Internet	21
Le téléphone cellulaire	22
Priorités et Recommandations pour le CTA	23
Trois Axes Prioritaires d'Intervention Proposés au CTA	23
Recommandations et Propositions d'Actions	25

LES GRANDES ÉVOLUTIONS

1. UN NOUVEL ENVIRONNEMENT

1. Quatre grandes mutations

Ces dix dernières années, les pays ACP ont été marqués par quatre grandes mutations :

- Une mondialisation économique qui a modifié les relations entre les échelles internationales, nationales et locales ainsi que les enjeux de production et de commercialisation, d'accès aux marchés, aux capitaux et à l'information.
- Le développement de nouvelles technologies, notamment dans le secteur de l'information et des biotechnologies.
- Une libéralisation économique qui a provoqué une forte diminution de l'emprise de l'Etat sur la gestion du développement rural. Les logiques de type planificatrices laissent progressivement place à un pilotage du développement par le marché. Le rôle du secteur privé s'en trouve considérablement renforcé.
- Une démocratisation politique qui s'est traduite par la possible participation des différents acteurs de la société civile au débat sur les orientations en matière de développement rural.

Ces mutations correspondent à une transformation importante de l'environnement des acteurs du développement rural des pays africains.

2. Mondialisation et risques de marginalisation, de nouvelles donnes

La libéralisation du commerce international promue par l'organisation Mondiale du Commerce (OMC) affecte différemment chaque pays, et plus encore les différentes communautés à l'intérieur des pays. En particulier, les petits producteurs, notamment dans l'agriculture de subsistance, courent un risque réel d'exclusion, de marginalisation et de paupérisation.

La réduction des barrières commerciales, des droits de douane, des subventions à l'agriculture nationale a été très bénéfique pour les pays dont les filières de production agricole et agroalimentaire étaient déjà bien développées. En revanche, de nombreux pays en développement, notamment les pays ACP dont l'économie dépend en grande partie de l'agriculture, sont mis en difficulté par la libéralisation croissante des marchés internationaux des produits agricoles.

Les produits importés bon marché envahissent les marchés nationaux, au détriment de la production nationale, moins performante. Parallèlement, la croissance attendue des

exportations des produits des pays ACP n'a pas eu lieu. Ceci, en partie à cause de la difficulté des producteurs et des entrepreneurs à se conformer aux normes de qualité requises par le marché mondial. Sans accès aux technologies, et surtout à l'information sur les opportunités technologiques et commerciales, les ACP risquent de se faire de plus en plus distancer.

3. La nécessité d'une meilleure régulation

Les situations nationales et régionales sont très diversifiées. Mais pour la plupart des Etats ACP, se posent deux questions clés : celle des types de systèmes de production qui pourraient garantir la croissance de la productivité sans laminer les petits producteurs, et celle des politiques agricoles qui faciliteraient une entrée progressive, à de bonnes conditions, de la production des ACP sur le marché mondial.

Face aux adaptations rapides qu'exige la mondialisation, les politiques de développement rural des ACP ne semblent aujourd'hui ni assez efficaces, ni suffisamment coordonnées. La régulation par les marchés conduit à une sur-concurrence et à une chute des cours de la plupart des produits tropicaux. La régulation de l'offre de façon à réduire la surproduction et à maintenir les prix de vente à l'export pourrait être une des réponses. Mais des stratégies de ce type passent par des politiques nationales et surtout de coopération entre pays.

La plupart des problèmes ne peuvent être résolus par chaque pays individuellement. Les pays ACP ont besoin de s'associer pour accroître leur influence lors des négociations sur le commerce international.

4. Le nouvel accord de partenariat ACP-UE : objectifs et priorités

Dans le cadre de la Convention de Lomé, les pays ACP et l'UE avaient signé des accords spécifiques sur la commercialisation de certains produits agricoles. Des tarifs préférentiels et des mécanismes compensatoires avaient été mis en place pour que les pays ACP puissent consolider certaines filières prioritaires de production et faire face progressivement à la concurrence mondiale.

Le nouvel accord conserve certains des avantages offerts aux pays ACP par la Convention de Lomé, mais d'autres ont été perdus, comme l'accès préférentiel au marché européen pour les bananes et le rhum de la zone ACP.

Le nouvel accord de partenariat entre les Etats ACP et la Communauté européenne comprend trois objectifs : la réduction de la pauvreté ; le développement durable ; et l'intégration progressive des Etats ACP dans l'économie mondiale. Une des conditions requises pour atteindre ces objectifs est que des règles plus équitables soient adoptées pour le commerce international.

Dans cet accord, la notion de développement rural est entendue au sens très large du thème. Elle englobe les enjeux :

- **politiques** : améliorer l'état de droit dans le cadre d'une démocratie ouverte permettant à la société rurale d'évoluer dans un cadre égalitaire ;

- **organisationnels** : favoriser le développement d'institutions publiques et privées efficaces et responsables,
- **économiques** : développer un environnement favorable à l'amélioration de la compétitivité et de la productivité, par un ensemble de dispositions allégeant les charges fiscales, encourageant l'investissement et améliorant les infrastructures, les services, l'information, la formation professionnelle...
- **sociaux** : améliorer les systèmes d'éducation et de santé de base, en renforçant l'accès des populations les plus fragiles et les plus pauvres à ces services (avec la prise en compte particulière de l'aspect genre),
- **environnementaux** : améliorer la gestion durable des ressources naturelles.

L'intégration régionale constitue également un des objectifs importants de la coopération ACP-UE. Elle sera favorisée notamment à travers un appui à la création de marchés régionaux et à l'intégration régionale des filières de production.

Enfin, l'UE souhaite renforcer la coordination avec les autres partenaires afin d'assurer une plus grande cohérence des programmes.

5. Le CTA, un mandat renouvelé et élargi

Le premier mandat du CTA tel qu'il apparaît dans les accords de Lomé II, III et IV, l'a conduit à développer des produits et des services d'informations orientés vers la réponse à des demandes. Ainsi se sont développés des séminaires et des visites de travail pour faciliter les contacts et les échanges ; des publications ; un service de question-réponse ; des dotations documentaires et une formation à la gestion de l'information pour les bibliothèques et les institutions agricoles des pays ACP.

A partir de 1995, le CTA a modifié ses orientations. Il s'est davantage consacré à consolider les capacités des acteurs à concevoir et gérer leurs systèmes d'information. Au-delà de l'information scientifique et technique, il s'agissait de prendre aussi en compte les besoins d'informations économiques, sociales, politiques et culturelles des populations des pays ACP.

A partir de cette date, le CTA a également élargi le public concerné par ses interventions aux nouveaux acteurs du développement : organisations de producteurs, entreprises agroalimentaires, associations, collectivités locales, etc.

Le nouveau mandat du CTA renforce ces orientations. L'accord précise que le CTA doit appuyer les réseaux décentralisés d'informations nationaux et régionaux. Il donne comme rôle spécifique au CTA de renforcer les capacités des acteurs des pays ACP à développer leurs stratégies et dispositifs d'informations, avec trois objectifs :

- renforcer l'accès aux technologies afin d'améliorer la productivité et la commercialisation, et contribuer ainsi à la sécurité alimentaire et au développement rural ;
- renforcer la conception, la gestion et la mise en œuvre de politiques et de stratégies de développement rural ;

- consolider la gestion décentralisée de l'information à l'échelle locale et nationale.

Le nouvel accord UE-ACP élargit donc le rôle du CTA. Le Centre doit ainsi désormais développer des mécanismes d'information sur les politiques de développement rural, au niveau national et régional.

Enfin, est soulignée l'importance du rôle du CTA pour développer l'accès et l'usage des nouvelles technologies de la communication par les pays ACP.

II. Nouvelles stratégies de développement et de communication

1. Aider les acteurs à s'adapter aux nouvelles données de l'environnement

L'accès au marché mondial implique que les systèmes traditionnels de production rurale deviennent plus performants. Cela inclut une amélioration des filières de production, par une meilleure collaboration entre agriculteurs et industriels, la fourniture d'informations précises et actualisées sur les techniques de production et sur les marchés, et enfin le développement de techniques de marketing.

Identifier de nouveaux créneaux de production commercialement plus favorables, adopter des normes sanitaires et des normes de qualité basées sur les standards internationaux, moderniser les systèmes et les techniques de production, renforcer les stratégies commerciales : ces orientations ne se mettent pas en œuvre en quelques mois, et surtout pas sans accompagnement.

Nombre de producteurs agricoles ne peuvent actuellement pas adapter leur offre, parce qu'ils sont laissés seuls pour trouver les bonnes réponses, et disposent de trop peu de conseils, d'informations, d'orientation et de protection politique.

2. Des réformes institutionnelles et politiques tardives, souvent provoquées par la pression extérieure

Face aux bouleversements introduits par la mondialisation et la libéralisation, les décideurs des pays ACP ont rencontré des difficultés à réorienter correctement les stratégies de développement. Les politiques agricoles se sont bien souvent centrées uniquement sur l'amélioration de la compétitivité à l'exportation.

Pendant plusieurs années, produire pour produire et pour exporter a souvent tenu lieu de politique agricole. La tendance à l'extension des exploitations agricoles au nom de l'efficacité a marginalisé de nombreux groupes ruraux, aggravant ainsi l'exode rural et fragilisant l'identité culturelle des communautés rurales.

Dans le même temps, les indispensables réformes institutionnelles se sont mises en place tardivement, comme la modification des relations entre le secteur public et le secteur privé, la promotion du dialogue social entre les acteurs ou l'organisation de services d'appui stratégique aux décideurs et aux producteurs. Ceci a limité les

bénéfiques que les pays auraient pu tirer des grands accords internationaux ou régionaux de libéralisation du commerce.

Les Ministères de l'Agriculture n'ont souvent engagé de réorganisation que lorsqu'ils y ont été forcés. En attendant, les changements se poursuivent, les acteurs émergents affirment leur territoire et, dans certains cas, leur base politique.

Le processus de démocratisation initié depuis une décennie apporte l'espoir que l'état se desserre autour des libertés et que la société civile puisse participer à la définition des orientations du développement rural. Pour que la participation des ruraux soit effective, le processus doit s'accompagner d'une décentralisation du pouvoir d'Etat.

Bien souvent sous la pression extérieure, les Etats ACP ont commencé à se désengager des rôles qu'ils jouaient jusque là d'agents principaux des économies nationales. S'en est suivi le démantèlement d'une grande partie des services d'encadrement du développement rural. Mais les ruraux et leurs organisations professionnelles sont souvent peu préparés à ces nouvelles règles du jeu.

Pour assurer leurs nouvelles responsabilités, les « nouveaux » acteurs ont besoin de moyens, de compétences et d'informations. Or les délégations de responsabilités se sont souvent faites de façon rapide, sans transfert de moyens financiers, sans formation et sans la mise à disposition de l'information nécessaire.

3. Des politiques et des stratégies de développement rural à redéfinir

Face aux insuffisances des Etats, les organisations non gouvernementales ont de plus en plus occupé le champ des réflexions stratégiques au point de devenir les sources principales des idéologies du développement qui circulent dans le monde rural et en structurent l'action, malgré lui.

De fait, la pensée et les stratégies de développement paraissent très en retard par rapport aux dynamiques de changement dans les zones rurales. Ce décalage souligne la nécessité de consacrer davantage d'efforts à redéfinir des stratégies de développement adaptées, en fonction des spécificités des différentes zones des pays ACP.

Aujourd'hui, les décideurs des ACP semblent hésiter quant aux orientations et aux contenus à donner aux stratégies de développement rural. Les analyses des spécialistes du développement paraissent déphasées, et n'intègrent pas suffisamment les changements actuels et futurs.

Les pays ACP ont besoin de concevoir et mettre en œuvre de nouvelles politiques agricoles qui répondent aux grands enjeux actuels : la répartition équilibrée du foncier, les besoins d'emplois et de croissance des ressources, la maîtrise des flux de capitaux, l'augmentation des revenus des populations pauvres, l'amélioration de la gestion des compétences dans les institutions publiques et enfin de meilleures prévisions et réactions aux catastrophes naturelles.

4. Les acteurs : une définition complexe

Les situations sont très variables selon les régions et les pays, comme au sein d'un pays. Elles sont aussi mobiles et dynamiques : les acteurs appartiennent à différents groupes, changent de rôle et occupent souvent plusieurs fonctions à la fois (production, consommation, prise de décision, etc.).

Les activités agricoles et agroalimentaires, ainsi que le tourisme sont devenues étroitement interdépendants. Les frontières sont devenues floues et mouvantes entre entreprises publiques et privées, urbaines et rurales, agroalimentaires et non agroalimentaires, etc.

Il est de plus en plus complexe de définir clairement les acteurs. Par exemple, on subdivisait traditionnellement les agriculteurs entre cultures de subsistance et cultures commerciales (plantations). Entre les deux, il n'y avait pratiquement rien. Les entreprises privées correspondaient traditionnellement au commerçant agricole, achetant et vendant aux agriculteurs, et exportant parfois des produits. Les Ministères de l'Agriculture se concentraient principalement sur le développement des cultures commerciales et notamment des cultures d'exportation, en proposant des formations aux jeunes agriculteurs.

5. De nouveaux rôles

A partir des années 70, la situation a évolué, et ce changement s'est accéléré dans les années 90. Il a abouti à une stratification plus complexe des agriculteurs et des entreprises privées et à un renforcement du rôle des associations de producteurs, des ONG et des administrations locales.

L'augmentation du nombre et de la variété des acteurs se reflète dans le nombre d'organisations de producteurs et dans le rôle croissant qu'elles jouent au sein du secteur en matière de recherche, de vulgarisation, de production et de marketing.

Le désengagement de l'État de la gestion directe du développement rural a conduit les associations professionnelles de producteurs à assurer :

- **la prise en charge d'un ensemble de services d'appui en amont et en aval de la production agricole** : amélioration et diversification de la production ; appui au développement d'activités de transformation ; organisation de produits et services collectifs.
- **la négociation de politiques de développement rural avec l'Etat** : prix et taxes ; crédit aux agriculteurs ; foncier ; investissements publics en milieu rural.

Quant aux collectivités territoriales, elles commencent à assurer la définition concertée de plans de développement et la supervision de leur mise en œuvre, ainsi que la gestion décentralisée des investissements et des services d'appui aux producteurs.

6. De nouveaux besoins d'information

Ces évolutions du rôle des acteurs du développement ont provoqué de nouveaux besoins d'information.

La libéralisation économique implique que les différents acteurs aient une capacité rapide de réponse aux évolutions du marché, qu'ils opèrent les bons choix en termes d'investissements, de techniques de production et de commercialisation. L'accessibilité, la fluidité et la rapidité de circulation de l'information deviennent déterminantes.

Le développement de systèmes d'information, en qualité et en quantité, font partie intégrante de la bonne gouvernance. Les décideurs ont besoin de disposer rapidement d'informations précises et de données quantitatives rigoureuses pour opérer des choix. Il leur faut disposer en permanence d'un bon tableau de bord actualisé des situations locales, nationales et régionales, - et de leurs évolutions.

Quant à l'indispensable transparence et communication entre les gouvernants et la société civile, elles ne sont guère envisageables sans le développement des télécommunications et de dispositifs d'information et de communication entre l'Etat et les groupes de citoyens. Plus globalement, information et communication constituent la base de tous les mécanismes de coopération entre les acteurs du développement rural.

Le principal défi actuel ne réside pas tant dans l'amélioration du contenu des informations que dans l'acquisition, par les acteurs, des compétences nécessaires pour gérer l'information, c'est à dire rassembler, analyser, traiter et diffuser l'information;

7. Une croissance des informations disponibles, mais une faible production par le Sud

Ces dernières années, l'offre d'information et son accessibilité pour les acteurs des pays ACP se sont beaucoup renforcées. La quantité d'informations disponibles et la vitesse de circulation de l'information ont beaucoup augmenté.

Les satellites se sont multipliés et la diffusion de programmes et d'informations a considérablement augmenté dans les ACP. Le nombre de postes de radio et aussi de télévision est en croissance exponentielle. Les réseaux de communication téléphonique se sont aussi développés dans une partie des pays ACP, y compris dans les petits centres ruraux avec notamment l'ouverture de nombreux services et boutiques de téléphonie privée (téléphones fixes et mobiles).

Enfin, les réseaux de communication Internet ont connu une forte croissance dans les pays ACP, même si ces pays restent très en retard par rapport aux pays du Nord. Parallèlement, se sont multipliés les médias privés et associatifs (presse, radio, télévision).

D'autre part, les utilisateurs ont un accès beaucoup plus direct à l'information à partir des sources disponibles : bases de données électroniques, courrier électronique, chaînes de radio et télévisions étrangères, etc.

Pourtant, à l'échelle mondiale, la production d'informations par les ACP reste très minoritaire et la production d'informations y demeure très insuffisante par rapport aux besoins. Quant à l'information rurale, elle est souvent très minoritaire au sein de la production nationale. Les utilisateurs sont souvent obligés de rechercher l'information au Nord, sans qu'elle soit toujours adaptée à leurs besoins.

8. Se préparer davantage à l'introduction des nouvelles technologies

La diversité et le grand nombre d'applications possibles des nouvelles technologies de la communication sont très prometteurs. Elles permettent l'émergence de réseaux commerciaux mondiaux, l'essor du commerce en ligne sur Internet, la convergence du téléphone, de la radio, de la télévision et de l'Internet.

Les acteurs des systèmes agricoles nationaux des pays ACP seront très bientôt confrontés à la décision d'intégrer ou non le réseau mondial de l'industrie agroalimentaire ou d'utiliser d'autres applications de ces nouvelles technologies pour réduire les coûts de production et améliorer la qualité et la portée de leurs services.

Malheureusement, les pays ACP font encore figure de cinquième roue du carrosse dans le développement de ces technologies. Et la grande majorité des pays ACP sont loin de réunir les conditions et la préparation requise pour leur utilisation courante.

Une série de conférences et d'ateliers internationaux a réduit l'agenda politique des « technologies de l'information et de la communication pour le développement » à l'utilisation d'un échantillon restreint d'applications. Parallèlement, la communauté internationale a limité son appui aux accès « de proximité » (essentiellement des télécentres communautaires), aux initiatives en ligne pour la collaboration en réseaux et aux services d'informations en ligne.

Il est temps de commencer à élargir le contenu de cet agenda politique. Les acteurs des systèmes agricoles gagneraient à adopter une approche « attentiste active » vis-à-vis des développements futurs du web.

Si les acteurs des ACP ne s'engagent pas dans la préparation active de leurs organisations à l'introduction des nouvelles technologies, ils risquent de se retrouver à l'écart des grands développements d'une société en réseau mondial.

Etre prêt à utiliser les TIC signifie bien davantage qu'adopter certaines de leurs applications. Cela implique toujours un changement de la structure organisationnelle et de la façon de travailler. Faire fonctionner ce type d'applications ne relève pas seulement de problèmes techniques. Il s'agit surtout de faire en sorte que le personnel soit prêt, et d'établir un environnement qui lui permette d'utiliser les technologies de manière optimale.

9. Réseaux et partenariat, une conception renouvelée, une gestion décentralisée

L'ampleur des défis actuels impose la meilleure utilisation des moyens disponibles, la mise en commun des compétences et ressources rares, la coopération entre acteurs complémentaires.

Réseaux et partenariats sont fondés sur la mise en relation des acteurs, sur un mode d'organisation durable, non hiérarchique et sur une base volontaire. Les moyens modernes de communication facilitent leur fonctionnement et leur développement.

Les réseaux et partenariats constituent une forme souple et opérationnelle d'échange d'informations et de travail en commun. Souvent plus efficaces que les dispositifs institutionnels « lourds », ils se sont multipliés ces dernières années.

Les membres des réseaux sont très variés : gouvernements, institutions, ONG, centres de recherche, agriculteurs, transformateurs, commerçants, etc. Les réseaux peuvent être organisés sur des bases thématiques (filière ou produit), ou bien sur une base professionnelle (chercheurs, journalistes, associations de producteurs ruraux, etc).

Les réseaux et les partenariats s'organisent aux échelles internationales, régionales et nationales. Une nouvelle conception des réseaux se fait jour, qui donne davantage de responsabilité et d'autonomie à chaque organisation partenaire, plutôt que de concentrer les actions autour d'un centre.

Néanmoins, le développement important des réseaux internationaux et régionaux n'a pas encore pour corollaire un développement identique des réseaux nationaux et locaux. Les besoins de renforcer la communication locale et nationale entre acteurs sont pourtant très importants.

10. Quelques principes de base

Pour que réseaux et partenariat fonctionnent efficacement, certains principes de base doivent être respectés :

- chaque partenaire doit y trouver son intérêt et en tirer des avantages ;
- le réseau ou partenariat doit être bâti sur des objectifs précis et une vision claire et partagée par tous les membres ;
- un programme d'activités transparent, accepté de tous et qui précise le rôle de chacun doit être établi ;
- les relations entre les membres doivent reposer sur le respect réciproque et la confiance mutuelle ;
- les relations entre échelles nationales, régionales et internationales doivent être basées sur le principe de subsidiarité et de décentralisation des responsabilités et des activités ;
- les modalités de fonctionnement du réseau doivent être simples et flexibles ;
- l'information ne doit pas circuler selon un modèle vertical, mais dans tous les sens et entre tous les membres.

TYOLOGIES :LES ACTEURS ET LEURS BESOINS ; LES OUTILS DE COMMUNICATION

1. Typologie des Acteurs et de leurs Besoins d'Information

1. Les producteurs

Les producteurs restent les acteurs clés du développement rural et donc des activités du CTA. Le rôle des femmes rurales qui jouent pourtant une fonction essentielle dans la production et la commercialisation, est encore trop souvent négligé.

A cette catégorie de producteurs s'ajoutent les entreprises agricoles qui commercialisent leur production ou en assurent une première transformation, les coopératives et les organisations paysannes qui regroupent les petits producteurs ruraux.

Caractéristiques

Le groupe des producteurs familiaux se transforme. Des jeunes scolarisés retournent à la campagne ainsi que d'anciens fonctionnaires. En outre, on note le développement d'une capacité de ces producteurs à négocier, à se regrouper et à opérer dans plusieurs sphères à la fois. La structuration sous différentes formes d'organisation, du groupement villageois à l'organisation de type syndical, devient une nouvelle caractéristique du milieu paysan. Des réseaux encore balbutiants entre producteurs se créent pour répondre à un besoin d'échanges et pour une plus grande efficacité.

Rôle

L'évolution du rôle des producteurs est la conséquence de ces caractéristiques et du nouvel environnement dans lequel ils travaillent. La préoccupation prioritaire n'est plus seulement la production mais la nécessité d'adapter l'offre à la demande et de conserver, commercialiser, transformer. Les associations de producteurs prennent de plus en plus de responsabilités : gestion des services d'appui, défense et préservation de leurs intérêts et de leur profession auprès des opérateurs économiques et des services publics.

Les ruraux et leurs organisations sont de plus en plus conduits à négocier des choix politiques.

Besoins

Les informations recherchées concernent la production, la transformation première de cette production et le marché (prix, quantité, qualité, normes exigées). Ces informations techniques sont liées aux systèmes de production et les priorités varient selon les zones.

Les informations sur les ressources naturelles et leur gestion ne sont pas suffisamment disponibles.

Il convient de travailler sur les capacités des agriculteurs à évaluer leurs propres besoins en information et à les traduire en stratégies et activités de communication.

Contraintes

De nombreuses contraintes doivent encore être levées pour permettre de répondre de façon efficace à ces besoins : analphabétisme, faiblesse des réseaux de communication (infrastructures déficientes ou inexistantes), appui inadapté de la part des prestataires de service. Enfin, les producteurs et leurs organisations professionnelles sont encore trop rarement considérés comme des partenaires.

2. Les prestataires de services

2.1. Les organismes d'appui

Caractéristiques

Ce sont soit des démembrements de l'Etat comme les services de vulgarisation ou les administrations, soit des ONG.

Les premiers, du fait du désengagement de l'Etat, voient leurs activités diminuer et se transformer au profit des collectivités locales et surtout des ONG.

Le rôle des ONG s'est considérablement renforcé. Elles se voient ainsi confier la mise en œuvre de nombreux projets. Mais un bon nombre d'ONG manquent encore de compétences, d'indépendance par rapport aux bailleurs et parfois même de déontologie professionnelle. De plus elles ne sont pas toujours préparées à la nécessaire prise en compte de la dimension politique de leurs actions.

Rôle

Les ONG ont un rôle d'appui qui inclut des domaines très variés : technique, économique, commercial, institutionnel, social... Elles influencent fortement la structuration économique, sociale et culturelle du monde rural, en se substituant d'une certaine manière aux services publics, souvent déficients.

Besoins

Les ONGs et les organismes d'appui ont besoin d'informations en relation avec leurs activités d'appui aux producteurs de base.

Tous doivent acquérir les compétences nécessaires pour savoir rechercher la bonne information, savoir la traiter et surtout **la** présenter sans l'imposer. Des centres locaux d'informations constituent dans certains cas un bon début de réponse.

Enfin les ONG et les organismes d'appui doivent apprendre à capitaliser les expériences et les résultats des travaux de développement et à faire remonter l'information du terrain.

2.2. Les chercheurs

Caractéristiques

Les chercheurs commencent à travailler en plus étroite collaboration avec les autres partenaires du développement, dans le cadre de systèmes nationaux de recherche agricole ou sont associés centres de recherche, universités, ONG et organisations paysannes. D'autre part la recherche agricole s'est organisée à l'échelle mondiale, avec un dispositif de travail en réseaux régionaux et internationaux et avec la construction d'un forum mondial de la recherche agronomique pour le développement.

Rôle

Les chercheurs sont souvent assimilés aux prestataires de services. Il leur faut pouvoir répondre à des demandes du terrain ainsi qu'aux préoccupations méthodologiques des acteurs de base et des organismes d'appui. Ils doivent notamment aider les acteurs à améliorer leurs systèmes techniques de production, à mieux prendre en compte les dimensions économiques des filières et les aspects institutionnels.

Besoins

Les chercheurs restent mal pourvus en documents scientifiques de référence et ne sont souvent pas outillés pour répondre aux besoins des producteurs ruraux et de leurs associations. Ils ont besoin d'informations sur les recherches menées dans leur champ de compétence, au niveau international et sous régional. Ils doivent notamment connaître les résultats obtenus et les innovations mises au point dans d'autres pays.

3. Le secteur privé, les commerçants

Caractéristiques.

Leur nombre et leurs interventions se sont accrus ces dernières années avec la libéralisation économique. Le secteur des petites entreprises de transformation agroalimentaire recèle un potentiel important de développement, en partie sous exploité.

Les innovations (nouvelles techniques de transformation, nouveaux produits) restent encore très faibles par rapport aux besoins et au potentiel. Enfin, certains ont parfois une vision stratégique à court terme et comprennent encore mal l'intérêt d'adopter une politique de qualité.

Rôle

Leur rôle évolue dans la mesure où les producteurs de base ou leurs associations commencent à être en mesure de négocier avec le secteur des entreprises de transformation ou avec les commerçants. La libéralisation économique les conduit à mieux prendre en compte les logiques de marché, les notions de qualité et de marketing. Une meilleure organisation des filières de production et un développement des exportations implique d'améliorer les relations entre producteurs, transformateurs, commerçants et clients.

Besoins

Les acteurs du secteur privé ont besoin d'être mieux informés sur les innovations et améliorations techniques, ils ont aussi besoin d'informations qui les aident à mieux répondre aux demandes du marché. Enfin, ils gagneraient à mieux maîtriser les réglementations et les normes (sanitaires et autres), ainsi que les techniques de marketing. Enfin, la communication avec leurs partenaires, en aval et en amont de leurs activités, devrait être renforcée.

4. Les décideurs

4.1. Le secteur public

Caractéristiques

Le secteur public est principalement représenté par les Ministères de l'Agriculture. Ils doivent contribuer à la formulation des politiques de développement agricole, définir des orientations et un cadre favorable de travail pour les acteurs.

Le désengagement de l'Etat des activités de production et son retrait des actions d'appui direct aux producteurs remet en cause son rôle de gestionnaire direct des activités de développement. En revanche, son rôle politique de définition de stratégies de développement et d'amélioration de l'environnement institutionnel devrait se renforcer. La démocratisation impose que ces choix politiques et stratégiques soient débattus et négociés avec les acteurs du développement.

Avec les politiques nationales de décentralisation, les collectivités locales et les services décentralisés des Etats prennent une plus grande importance. Ces derniers sont chargés d'organiser le développement économique et social à l'échelle locale.

Quant aux organisations régionales ou sous régionales, elles doivent aussi reconcevoir leur rôle, en renforçant les activités de coopération régionale sans se substituer aux

échelles nationales, et en associant davantage les acteurs de base du secteur privé et associatif à leurs activités.

Rôle

Il revient aujourd'hui aux pouvoirs publics de définir, non plus seuls mais en relation avec les autres acteurs, les stratégies et les politiques de développement rural et d'information. Ils leur revient de collecter le maximum de données fiables, les traiter et les diffuser. Le secteur public doit être à l'écoute des besoins des populations rurales afin de favoriser le développement des infrastructures de communication qui leur sont nécessaires et d'établir les cadres juridiques appropriés. Il a un devoir d'information vis-à-vis de l'ensemble des acteurs du développement rural.

Besoins

Les Ministères de l'Agriculture et leurs démembrements doivent acquérir une bonne compréhension de leur rôle en matière d'information, ce qui suppose des structures institutionnelles appropriées et les compétences pour assurer une bonne gestion de l'information et des prises de décision efficace.

Le secteur public a besoin d'informations qui facilitent l'élaboration de nouvelles politiques de développement et de dispositifs de suivi pour évaluer l'efficacité des mesures adoptées, prévenir et gérer à temps les difficultés.

4.2 Les autres décideurs

Caractéristiques

Les services publics ne sont plus les seuls décideurs. Le secteur privé, les ONGs et en général les prestataires de service participent aux décisions sur les orientations du développement rural. Le dernier venu parmi ces décideurs, qui est d'ailleurs appelé à prendre de plus en plus d'importance, est représenté par les associations de paysans et de producteurs, leurs fédérations et syndicats.

Rôle

Le rôle de chacune de ces catégories est important pour l'ensemble des décisions de politique ou d'organisation des systèmes agricoles nationaux. S'ils disposent d'une information cohérente et fiable, ils pourront participer effectivement aux choix de développement, aux échelles nationales et locales.

Besoins

Leurs besoins en information sont du même ordre que tous ceux qui participent à la décision. Ce sont en général des informations synthétiques et actualisées, des

indicateurs simples et dynamiques sur les tendances d'évolution et sur l'impact des politiques. Ils manquent souvent d'informations leur permettant de bâtir des scénarios alternatifs.

Contraintes

Il reste beaucoup de contraintes à lever, la principale est la compétence à définir des stratégies cohérentes et opérationnelles d'informations puis à les mettre en œuvre de façon efficace : analyser les besoins, collecter l'information, évaluer la qualité de l'information, savoir la traduire en termes compréhensibles pour chaque type d'acteurs et enfin choisir les outils et médias pour la communiquer et l'échanger.

II. TYPOLOGIE DES MÉDIAS ET DE LEURS USAGES

1. Les médias traditionnels

Ce sont le théâtre, les griots, les sketches, les tambours, les visites d'échanges.

Utilisateurs

Organismes de développement et d'appui, organisations paysannes. Les destinataires des messages sont les communautés rurales villageoises. Ces outils sont très proches des gens et culturellement adaptés au contexte.— ils utilisent des langages et des approches qui sont familiers aux destinataires et les coûts sont faibles. Ces outils sont bien adaptés aux informations sociales.

Avantages

Ces moyens sont en général d'un coût abordable. A condition d'avoir reçu une formation, les ONG ou les associations paysannes peuvent les maîtriser. Ils s'accordent aux habitudes d'écoute ou de lecture des populations rurales et sont culturellement adaptés. Ils conviennent aux possibilités financières limitées des destinataires et utilisent des langages et des approches qui leur sont familières. Une utilisation innovante, plus libre de ces outils conventionnels renforce l'attrait des utilisateurs.

Points faibles

Les outils traditionnels ont une portée et un champ d'action limité. Le message oral peut s'oublier. Il est excellent pour les activités de sensibilisation, mais il ne peut servir de support pour des informations très précises, comme les informations techniques par exemple.

Les expériences nouvelles qui utilisent les médias conventionnels dépendent souvent de fonds extérieurs, et restent donc peu pérennes, malgré la disposition récente du public rural à payer l'information.

2. Les supports écrits

Il s'agit de la presse, des ouvrages, des affiches, des magazines.

Utilisateurs

Les associations paysannes, les organismes de développement, les services de de se rendre compte qu'il existe des outils d'information fiables accessibles et actualisés, qui répondent à leurs attentes.

Inconvénients

Le manque d'alphabétisation des populations rurales, la dégradation rapide du support papier, le coût élevé du transport et la faiblesse des réseaux de diffusion et de distribution.

3. Les médias communautaires

Il s'agit essentiellement des radios et revues rurales utilisées par les villageois.

Caractéristiques

Le nombre des médias communautaires a considérablement augmenté durant les dix dernières années. Les revues, journaux et radios associatives se sont multipliées. Ils utilisent souvent les langues locales et abordent des sujets d'intérêt local. Ils favorisent le sentiment d'identité culturelle et d'appartenance collective des groupes ruraux.

Avantages

Ces médias se donnent comme rôle de contribuer au développement rural par le biais de l'information. Ce ne sont pas des organismes commerciaux, et ils ont parfois du mal à survivre. Néanmoins leur succès montre qu'ils répondent à un besoin et qu'ils ont comblé un vide. Les revues rurales traitent de thèmes divers : questions techniques ou économiques mais aussi questions sociales, de promotion féminine, de démocratie... .

Inconvénients

Ces médias ont besoin de disposer d'informations mieux ciblées et d'une meilleure connaissance des publics qu'ils veulent atteindre. En outre, leur personnel manque souvent de compétences et de formation.

Les cadres juridiques et réglementaires ne sont pas toujours favorables aux initiatives de communication à la base.

4. Les médias audiovisuels : radio, TV

Avantages

La plupart des familles rurales disposent d'un poste de radio et, après avoir conquis les villes, la télévision se répand en zone rurale. L'information peut être répétée fréquemment. La radio peut être utilisée pour appuyer le travail des animateurs sur le terrain.

Inconvénients

La radio n'est pas capable de transmettre tous les types de messages. C'est un médium pour des récits, des reportages, des débats ou des informations factuelles courtes. L'écoute des auditeurs est souvent peu concentrée. Les informations complexes ou les longs temps de parole ininterrompue conduisent souvent l'auditeur à décrocher. La production d'émissions télévisées reste coûteuse. L'information n'est pas permanente.

5. Internet

Utilisateurs

Les utilisateurs sont principalement des centres de recherche et d'enseignement urbains. Mais Internet est également utilisé par des centres agronomiques, des associations paysannes, des stations de radio locale et des journaux.

Avantages

Ils permettent l'accès à des bases de données, l'information y circule très rapidement, en grande quantité, le coût des communications internationales est peu élevé ; enfin Internet permet une communication quasi instantanée à travers le monde entier. A condition de savoir bien chercher, le nombre d'informations disponibles sur Internet est considérable.

Inconvénients

Les infrastructures nécessaires pour l'utilisation de ces moyens de communication sont d'un coût prohibitif pour la très grande majorité des acteurs du développement rural dans les pays ACP. Le manque de lignes téléphoniques et de tuyaux puissants limitent l'usage d'Internet à quelques villes et ne permettent pas d'obtenir les vitesses de transmission acceptables. Internet passe par l'usage de langues internationales. Son accès reste hors de portée pour la plupart des villages ruraux.

6. Le téléphone cellulaire

Le coût est élevé pour une utilisation internationale ; il est moindre pour une utilisation nationale. Les téléphones mobiles se sont fortement développés ces dernières années, y compris en zone rurale. Ils pallient les carences du réseau téléphonique national, leur usage est simple et ils facilitent beaucoup la communication directe entre les individus, et éventuellement les institutions.

PRIORITÉS ET RECOMMANDATIONS POUR LE CTA

I. TROIS AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION PROPOSÉS AU CTA

1. Le CTA devrait développer en priorité des programmes d'appui à la définition et **mise** en œuvre, par les acteurs eux-mêmes, de stratégies et de programmes de communication, avec un accent particulier sur les organisations paysannes, les femmes et les prestataires locaux de services.

Il s'agit d'aider les acteurs à mettre en place des réponses opérationnelles aux besoins de communication, en fonction de la spécificité des contextes.

Décentralisation, adaptation aux réalités locales et renforcement des compétences sont proposés comme axes clés. Les interventions se situent prioritairement aux échelles sous-régionales, nationales et locales.

Dans ce cadre, les interventions du **CTA** doivent se centrer sur les organisations qui travaillent directement dans les zones rurales, c'est-à-dire les producteurs eux-mêmes et leurs organisations collectives, mais aussi les prestataires de services, de manière à améliorer leur capacité d'appui aux producteurs. Une attention particulière doit être accordée aux besoins spécifiques des femmes rurales. Le rôle principal du **CTA** est d'aider ces organisations locales à gérer l'information et la communication de façon efficace.

2 Les fonctions de capitalisation méthodologique, d'échange d'expériences, de **mise** en réseau, de renforcement de la communication entre acteurs constituent le second axe prioritaire d'intervention proposé au **CTA**.

Les orientations dominantes sont le décloisonnement, la transversalité, la circulation rapide de l'information, le partage de connaissances, le partenariat et les collaborations directes entre institutions et acteurs.

Des dispositifs de communication et de travail en réseau doivent être développés, à différentes échelles, de façon à renforcer les échanges d'expériences, les négociations entre partenaires, les synergies et les lobbyings.

La priorité porte sur l'appui aux réseaux horizontaux (nationaux et locaux) d'échanges et de partenariat, et sur l'articulation entre réseaux horizontaux et réseaux verticaux. Aux échelles régionales et internationales, il s'agit de favoriser les réseaux d'échanges et de partenariat entre pays ACP et entre ceux-ci et l'UE.

3. Enfin le troisième axe prioritaire concerne la production et la mise à disposition d'informations répondant à des besoins précis, avec des outils appropriés.

Les acteurs n'attendent plus une information prête à l'utilisation, mais les éléments qui leur permettent de créer une information répondant aux demandes et contextes locaux.

Trois orientations prioritaires ont été proposées :

- *aider à la définition de stratégies d'utilisation des différents outils de communication*, et notamment des nouveaux médias, selon les spécificités des contextes et des acteurs ;
- *améliorer la disponibilité et l'utilisation des nouvelles technologies de la communication* et anticiper et préparer leur future utilisation ;
- *faciliter la combinaison et l'intégration entre les outils conventionnels et modernes de communication*.

Les thèmes prioritaires d'informations dépendent de chaque contexte spécifique. Néanmoins quelques grandes priorités thématiques peuvent être dégagées :

- *La mise en œuvre de politiques et de stratégies pour le développement rural*. Ce domaine concerne les besoins des acteurs de mieux connaître les politiques de développement rural, mais aussi leurs besoins de disposer d'informations qui facilitent leur participation au débat et à la négociation sur ces politiques.
- *La production et la commercialisation*. Ce type d'information concerne prioritairement des productions locales. Le but est d'améliorer la compétitivité des productions. Il s'agit d'informations techniques, économiques (prix, marchés, crédit), et institutionnelles (réglementation, standards et normes de qualité).
- *La gestion des ressources naturelles*. La question du foncier a été jugée primordiale. Ce thème comprend aussi les questions liées à la biodiversité et aux OGM (organismes génétiquement modifiés).
- *Les mécanismes de soutien aux petits agriculteurs et aux organisations de base*. Il s'agit ici des informations qui permettent de renforcer les capacités de prise de décision et de négociation des producteurs aux échelles locales, nationales, régionales et internationales. Ce thème implique d'accorder une importance particulière aux réseaux de coopération entre organisations locales des pays ACP.
- *Les technologies de l'information et de la communication*. Ce thème concerne aussi bien le renforcement de l'utilisation et de l'accès aux nouvelles technologies dans les pays ACP qu'une amélioration des systèmes traditionnels de communication, comme par exemple les centres locaux d'information.
- *La gestion des risques et des catastrophes naturelles*. Cette demande nouvelle conduit à mettre un accent particulier sur les systèmes d'alertes précoces, et la gestion de bases de données qui réduisent les risques liés à la production agricole: zones de sur et sous-production, variation des prix, maladies et ravageurs des cultures, météo, etc.

II. RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

1. Renforcer les capacités à définir, mettre en place et gérer des programmes d'information

- 1.1** Engager, à l'échelle de chaque sous-région et de quelques pays, une analyse des acteurs, de leurs besoins, des thèmes d'information, des outils et partenariats afin de produire une carte précise des besoins d'information et des typologies d'intervention à mettre en œuvre.
- 1.2** Analyser, au niveau des différentes sous-régions et selon les types d'acteurs, les domaines précis où il est nécessaire de renforcer les capacités de gestion de l'information et de la communication.
- 1.3** Former des formateurs et des acteurs locaux à la communication : capacité à analyser des besoins, capacité à définir des stratégies de communication, capacité à réaliser des activités de communication, capacité à animer et gérer des réseaux, capacité à maîtriser le choix et l'utilisation des outils de communication, en particulier les nouvelles technologies.
- 1.4** Former les professionnels des médias, et notamment des radios locales, au traitement de l'information sur le développement rural. Renforcer la production des radios locales et les échanges de programmes entre elles (par réseau électronique notamment).
- 1.5** Réaliser un guide méthodologique pratique (livre de recettes) sur la gestion efficace de l'information dans les pays ACP.
- 1.6** Réaliser un guide sur les différents outils de communication disponibles, leurs avantages et inconvénients, leurs conditions d'utilisation, avec des conseils pratiques.
- 1.7.** Apporter un appui à des structures et centres locaux de gestion de l'information.

2. Produire et mettre à disposition des informations répondant à des besoins précis avec des outils appropriés

- 2.1** Développer et décentraliser la base de données d'adresses du CTA et en élargir les fonctions, notamment en créant des bases d'informations sur l'expertise individuelle et institutionnelle disponible, ainsi que sur les organismes professionnels mobilisables, aux échelles nationales et régionales.
- 2.2** Aider la mise en place de bases de données qui permettent une circulation de l'information sous des formats standards, notamment dans les domaines de la commercialisation, la transformation et les politiques agricoles.
- 2.3** Développer le site Internet du CTA et y mettre en ligne les informations produites dans le cadre des activités soutenues par le Centre. Le CTA et d'autres organismes

européens devraient renforcer la mise sous format numérique des informations dont ils disposent et faciliter une production locale, adaptée aux divers contextes, sur des supports « conventionnels », y compris en langues locales (édition et diffusion locales de journaux sur le modèle de Spore par exemple, fiches techniques, guides pratiques, etc.).

- 2.4 Améliorer la place actuellement minime du secteur rural dans les programmes de développement des nouvelles technologies de la communication, par exemple par une participation active des acteurs ACP dans les forums internationaux et (sous) régionaux sur les nouvelles technologies de l'information.

3. Développer les échanges, les réseaux et les partenariats

- 3.1 Dresser un inventaire des réseaux et des organisations qui interviennent dans le secteur du développement rural des pays ACP. Sur cette base, mettre en place des passerelles qui permettent une circulation fluide des informations entre les différents secteurs et acteurs.
- 3.2. Créer ou renforcer des réseaux horizontaux de communication et des forums nationaux. L'accent doit être mis sur la participation des communautés villageoises et des femmes à ces réseaux.
- 3.3 Renforcer l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans les réseaux, notamment au niveau des acteurs de base : accessibilité et capacité d'utilisation.
- 3.4 Etablir un regroupement des réseaux spécialisés dans l'échange de pratiques et de connaissances sur le développement rural.
- 3.5 Faciliter les partenariats entre les réseaux impliqués dans le secteur du développement rural et ceux qui sont concernés par d'autres secteurs comme le commerce, l'information, la santé, le tourisme, l'éducation... (séminaires, forums électroniques, lettre-mail, etc).
- 3.6 Mettre en place un portail de l'information sur le développement rural des pays ACP ou renforcer le rôle d'un portail existant comme plate-forme utilisable par les différents acteurs des pays ACP.
- 3.7 Renforcer les collaborations entre le CTA et les différentes institutions de coopération internationale qui interviennent en appui à la communication pour le développement rural des ACP. Faciliter la coordination des activités entre ces institutions. Le CTA pourrait, par exemple, aider la mise en place d'un groupe de travail sur ce thème.